



**Commission Nationale Education et  
Activités Cynophiles**  
*Président Jean Denis DEVINS*

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

**Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.  
19 mars 2025**  
**En visioconférence**

**Membres présents :**

Mme Arlette CATTOEN, Mme Ludiwine DABEZIES, M Gérald DELALANDE, Mme Sylvie DESSIAUME, Mme Magali EMMEL, M Jean Denis DEVINS, Mme Cathy GUILLON, Mme Sandrine HODIN, M Daniel ROUYER, Mme Viviane TESSIER

**Excusés :** M Alexandre BALZER, M Roger LALLEMAND, M André VARLET.  
Ouverture de la réunion à 20h30 - Fin de la réunion à 23h30

ORDRE DU JOUR

- Communication du Président
- Propositions des groupes de travail
- Evènements CNEAC 2025/2026
- Questions diverses

**Communication du Président - Jean-Denis DEVINS**

Précisions sur le contenu des réunions de la CNEAC, elles n'ont pas vocation à :

- Être le support de questions de fonctionnement dont les réponses peuvent être apportées directement sans discussions collectives
- Faire remonter les dysfonctionnements du site car ceux-ci doivent être signalés sans délais pour ne pas générer des questionnements superflus.

Nominations :

- Marine HERBUVEAUX-TAPON comme formatrice MEC1, Ecole du chiot
- Daphnée IRLINGER comme vétérinaire intervenante sur les formations
- Frédérique FRANCOIS, Viviane PIGNOL et Isabelle PRATS ont terminé leur stage de mise à niveau et sont donc en mesure de dispenser des formations 'Chiens visiteurs'

Gérard GERY a souhaité démissionner de son poste au sein du groupe de travail agility. Le groupe de travail 'Chiens visiteurs' est désormais composé de quatre personnes. Les postes de 'conseiller technique' sont supprimés.

## **GT AGILITY – Ludiwine DABEZIES**

Modification des conditions de candidature à l'équipe de France EO et AWC d'agility.

Depuis plusieurs années, des conditions particulières et des demandes sur dossiers sont en place.

Le GTA propose qu'à partir de 2026, il n'y ait plus de demandes sur dossier, ni de dérogations à la justification pour les membres de l'équipe de France.

Cette décision est prise pour que les candidats soient sur un pied d'égalité lors des demandes d'inscription, et éviter des effets déviants de plus en plus nombreux ces dernières années. Aussi il est proposé de :

- Supprimer, à partir du 01-01-2026, la possibilité de candidater à l'équipe de France sans justificatifs pour les membres sortants de l'équipe de France d'agility.
- Supprimer, à partir du 01-01-2026, la possibilité de candidater à l'équipe de France par demande sur dossier.

Tous les candidats doivent présenter les justificatifs demandés. Seule reste la clause pour les chiens de moins de 30 Mois.

La commission propose comme résolution :

Suppression à partir du 01-01-2026 de la possibilité de candidater à l'équipe de France d'agility sans production des justificatifs de résultats demandés.

## **GT DOG DANCING – Sandrine HODIN**

Modification des conditions de participation aux sélections des membres des équipes de France. Cette modification est nécessaire car les conditions de participation aux sélections manquent de précision sur la nationalité des candidats et comportent quelques erreurs d'écriture.

La commission propose comme résolution de modifier les modalités de participation aux sélections des équipes de France à :

- Championnat du monde
- l'European Open Championship (EOC)
- l'Open European Championship (OEC)

Comme suit

- Être de nationalité Française ou avoir sa résidence fiscale en France depuis plus de 1 an.
- Être licencié SCC/CNEAC l'année du sélectif et l'année de l'événement

Date d'application : 01/05/2025

Les documents concernés sont mis à jour

Mise à jour du cahier des charges d'organisation du championnat de France et grand prix de France de dog dancing par précision des actions de chaque acteur.

### **GT CHIENS VISITEURS – Sylvie DESSIAUME**

L'outil de gestion des inscriptions aux stages 'chiens visiteurs' dysfonctionne sur le contrôle de l'âge minimum du chien lors de l'inscription. Le véritable contrôle n'a lieu qu'au moment du stage donc il est difficile de refuser les binômes aussi il est demandé aux formateurs de transmettre à Sylvie DESSIAUME les tableaux des résultats afin de pouvoir différer la remise du diplôme à la date anniversaire des 18 mois du chien.

### **GT EDUCATION – Daniel ROUYER**

Mise à jour de l'acte de candidature à la fonction de 'Formateur en éducation canine' à la suite de la modification du cursus (Annexe 1).

### **GT FLYBALL – Viviane TESSIER**

1) A ce jour 9 candidatures sont acceptées pour suivre la formation de commissaire flyball. Le GT travaille sur la mise en place de deux formations pour tenir compte de la localisation des candidats.

2) Le GT va réaliser des sondages auprès des licenciés :

- Un sur des propositions de conditions de participation à la FOWC 2026
- Un sur les attentes des clubs sur le développement de l'activité.

### **GT Evènements – Arlette CATTOEN**

Finale en 2025 : pas de proposition pour la finale GPF Agility à ce jour

Finales en 2026 :

CDF et GPF Dog Dancing = 2 candidatures une dans le Haut Rhin et l'autre en Bourgogne. Le choix se porte sur le site en Bourgogne en raison de la présence de tribunes dans la salle et d'une situation géographique plus centrale.

Toujours des difficultés à trouver des partenaires pour l'organisation des finales. Une communication en direction des ACT va être proposée.

ANNEXE 1 :

## **Dossier de candidature à la fonction de Formateur Education Canine de la CNEAC**

### **Conditions d'admission :**

- Être âgé de plus de 21 ans et de moins de 75 ans à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Être francophone
- N'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit et / ou toutes infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été sanctionné par la Société Centrale Canine ou par ses membres depuis dix ans
- Ne pas avoir exercé d'activité de négoce de chiens depuis au moins trois ans. (C'est-à-dire « acheter uniquement pour revendre »)
- Jouir de ses droits civiques
- Être membre d'une association canine affiliée à une association territoriale elle-même affiliée à la SCC depuis au moins 3 ans
- Être licencié CNEAC de l'année du dépôt de dossier
- Avoir sa résidence principale en France depuis plus de douze mois consécutifs
- Être détenteur du monitorat d'éducation 2<sup>ème</sup> degré (MEC2).

Mme ou M. Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nationalité :

Date de naissance :

Profession :

propose sa candidature à la fonction de formateur en éducation canine de la CNEAC.

Fait à

, le

Signature

Le dossier transmis par courriel doit comporter :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)
- Une photo récente
- Une attestation sur l'honneur certifiant n'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit et/ou toutes infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été sanctionné par la Société Centrale Canine ou par ses membres depuis dix ans
- Une attestation sur l'honneur de résidence principale en France depuis plus de douze mois consécutifs
- Un justificatif d'adhésion à une association canine affiliée à une association territoriale elle-même affiliée à la SCC depuis 3 ans
- Une attestation sur l'honneur certifiant ne plus pratiquer depuis plus de trois ans le négoce des chiens (c'est-à-dire « acheter uniquement pour revendre »)
- Une copie du diplôme de moniteur MEC2
- Une copie de la licence CNEAC en cours de validité
- Un CV Canin
- Une lettre de motivation
- Une vidéo de 3mn dans laquelle le candidat se présente oralement et s'exprime librement sur un thème qu'il choisit parmi les thèmes abordés lors des formations MEC1, MEC2 ou école du chiot.
- Une vidéo de 3 à 5mn montrant le candidat encadrant une séance d'éducation canine.

**Envoyer le dossier par mail à [education.ecoleduchiot@sportscanins.fr](mailto:education.ecoleduchiot@sportscanins.fr)**

Date réception dossier :

*Réservé GT Education*

Candidature acceptée par le GT : OUI / NON

le :

## Rappel du cursus de formation et de nomination des formateurs –

Les étapes sont :

1. Dépôt du dossier de candidature.
2. Echange en visioconférence entre les formateurs du GT et le candidat. Cette phase permet d'évaluer de façon bienveillante le candidat sur divers points importants, chaque formateur participant à l'évaluation avec ses sujets/questions propres. La durée est de l'ordre de 2 à 3 heures. Décision est prise par la CNEAC de conserver ou pas la candidature
3. Evaluation du candidat sur une présentation lors d'un stage officiel. Cette étape est réalisée avec l'accord du formateur et de l'organisateur du stage concerné. Le stage est choisi en fonction du candidat, il n'y a pas d'indemnisation ni de remboursement des frais du candidat. Les frais de déplacement du formateur évaluateur est pris en charge par la SCC. Décision est prise par la CNEAC de conserver ou pas la candidature
4. Réalisation des formations suivant le domaine recherché en tutorat avec des formateurs désignés par la CNEAC. Une appréciation est donnée par le formateur. Il n'y a pas d'indemnisation ni de remboursement des frais du candidat.
5. Nomination du candidat sur proposition de la CNEAC en fonction des résultats des appréciations.